







### A retenir

- BOTRYTIS** Des symptômes apparaissent de sur cépages sensibles.
- VERS DE LA GRAPPE** Surveillez vos pièges.
- FLAVESCENCE DOREE** 5 Août : Formation à la reconnaissance des symptômes, à la Maison des Vins, à 18 h30
- RÉGLEMENTATION** : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

### MÉTÉO

Prévisions du 3 au 8 août 2010 (Source : Météo France)

	Mar 3	Mer 4	Jeu 5	Ven 6	Sam 7	Dim 8
Températures	15 23	15 25	15 25	16 28	17 30	17 32
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUES

La véraison est enclenchée pour le cépage Gamay (10 % de baies vérees). Pour les cépages Négrette, Cot et Syrah, ce ne sont que les tous premiers signes de véraison qui sont observés. Pour le Cabernet franc, seules les parcelles en secteurs précoces montrent les premiers signes de véraison.

### BOTRYTIS

#### • Situation au vignoble

Des foyers de pourriture sont toujours observés, notamment sur Gamay et Négrette. Le développement des foyers est hétérogène selon les parcelles. Sur la parcelle la plus atteinte, ce sont 1 à 2 foyers de botrytis par cep qui sont dénombrés. Mais ce niveau d'atteinte reste ponctuel. Dans une partie des cas, le développement des foyers de botrytis est lié à des dégâts de vers de la grappe dont on retrouve les traces de perforations. Dans d'autres cas, ce sont les capuchons floraux, dont la chute n'a pas été totale, qui pourraient être source de contamination des baies.

**Évaluation du risque** : Dans les zones à risque tordeuse, soyez vigilants sur la 3e génération d'eudémis et d'eulia. A ce stade, les seuls moyens d'intervention appropriés contre le botrytis sont l'effeuillage (manuel ou thermique) et la suppression des entassements de grappes.

## OÏDIUM

---

### • Situation au vignoble

Au vignoble on observe peu ou pas d'évolution depuis le dernier bulletin. Les témoins non traités n'évoluent pas non plus.

**Évaluation du risque** : Dans le cas de parcelles indemnes de symptômes, la période de haut risque de contamination sur grappe s'est terminée au stade « fermeture de la grappe ».

Dans le cas des parcelles qui présentent des symptômes, le risque de nouvelles contaminations sur grappe se maintient jusqu'à la véraison. Passé ce stade, les grappes ne sont plus sensibles. Si la maladie est installée, sa progression pourra être limitée mais ne sera pas stoppée.

**Mesures prophylactiques** : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.

## MILDIU

---

### • Situation au vignoble

Les symptômes sont contenus. Aucun nouveau foyer n'a été détecté depuis la semaine dernière. La situation sanitaire au vignoble est très satisfaisante. On n'observe, à ce jour, aucune sortie de taches consécutives aux pluies du 21 et 22 juillet.

### • Données de la modélisation

Les pluies enregistrées dimanche et lundi ont été relativement importantes (14 mm à Fabas, 11 mm à Vacquiers). Mais, compte tenu du niveau de pression modélisé, elles auraient été suffisantes pour engendrer de nouvelles contaminations de masse. Pour la période en cours, la pression se maintient à un niveau fort et toute nouvelle pluie de 3 mm suffit à provoquer de nouvelles attaques.

**Évaluation du risque** : Le stade "fermeture" qui marque la fin de forte sensibilité des grappes est dépassé. Le risque d'attaque sur grappe régresse progressivement à l'approche de la véraison. Cependant, les jeunes feuilles restent très réceptives au mildiou et des attaques tardives du feuillage sont toujours possibles. L'objectif est désormais de maintenir un bon état sanitaire du feuillage. Soyez vigilants à la sortie éventuelle de nouvelles taches sur jeunes feuilles.

## ESCA – BLACK DEAD ARM - EUTYPIOSE

---

### • Situation au vignoble

L'extériorisation de symptômes d'Esca et de BDA progresse toujours.

**Prophylaxie** : Il est important de marquer les cepes malades et de profiter de l'automne et de l'hiver pour éliminer les souches mortes. Dans le cas des jeunes plantations, il est plus prudent, notamment dans le cas de l'Eutypiose, d'évacuer tous les tas de souches mortes pouvant se trouver à proximité.

## VERS DE LA GRAPPE

---

### • Situation au vignoble

Quelques pièges du secteur Sud Ouest du vignoble ont enregistré un redémarrage des captures d'Eudémis. Sur les autres pièges du réseau, les captures restent faibles.

Les premières captures d'Eulia ont également été enregistrées.

Les dégâts de perforations de la 2<sup>e</sup> génération sont visibles dans quelques parcelles, mais leur ampleur reste globalement limitée (inférieure à 5 % dans la majorité des cas, à l'exception de rares situations plus graves).

### • Données de la modélisation (Modèle Potentiel Système – IFV)

D'après le modèle, le début du 3<sup>e</sup> vol est attendu autour du 7 août.

**Évaluation du risque** : La nuisibilité de la 3<sup>e</sup> génération d'eudémis peut s'apprécier par l'évaluation des dégâts causés par les larves de la 2<sup>e</sup> génération. Une surveillance spécifique se justifie notamment si les dégâts de vers de grappe ont été significatifs lors de la génération précédente et si l'historique de la parcelle fait apparaître des dégâts récurrents lors des campagnes antérieures. On peut estimer qu'au-delà de 10 foyers d'eudémis pour 100 grappes en fin de G2, le taux d'atteinte devient significatif.

La période de risque G3 devra être précisée sur la base des données de piégeage pour identifier le pic de vol. L'observation des pontes permet de repérer la période de risque d'éclosions.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

### • Situation au vignoble

Les captures de cicadelles adultes se poursuivent mais toujours à une cadence modérée. Cette semaine c'est le piège de Villaudric qui a enregistré ces premières captures (2 cicadelles).

**Rappel** : Une formation à la reconnaissance des symptômes de Flavescence dorée est organisée le 5 août 2010 à 18h30 à la Maison des vins de Fronton.

La prospection va démarrer le 23 août et se poursuivre jusqu'au 20 septembre. Tout cep reconnu comme porteur de la Flavescence dorée doit être déclaré auprès de l'ODG Fronton, défolié et arraché. Contacts : vos techniciens œnologues des Chambres d'Agriculture de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, de la cave coopérative, ainsi que le Conseil Général.

## CICADELLE VERTE

### • Situation au vignoble

Les populations larvaires de cicadelles vertes ont peu progressé depuis le dernier bulletin.

**Évaluation du risque** : Surveillez vos parcelles à risque pour évaluer le niveau des populations.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

## CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)

### • Situation au vignoble

La présence de cicadelles blanches se généralise dans le vignoble. Des larves sont aussi observées dans toute la végétation environnante.

**Évaluation du risque** : Dans le cas d'infestations importantes par la cicadelle blanche, des méthodes de régulation durable peuvent être mises en place. Le lâcher de *Neodryinus typhlocybae* (parasite naturel de la cicadelle) a notamment fait ses preuves depuis plusieurs années dans le sud est de la France. La présence de cicadelle blanche ne justifie généralement aucune surveillance spécifique.

**CE BULLETIN EST LE DERNIER DE LA CAMPAGNE**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



## Message réglementaire Flavescence dorée 2010

L'application du 3<sup>ème</sup> traitement obligatoire aduicide doit avoir lieu **entre le 31 juillet et le 15 août 2010**. La liste des communes concernées est disponible sur le site internet de la draaf : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr> rubrique Santé des animaux et végétaux / Surveillance du territoire / Bulletin de santé du végétal / Vigne.

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales.